

Rapport de la Charte suisse pour la psychothérapie



Rapport annuel 2014 du président

L'année 2014 a été centrée sur l'intégration de la Charte dans l'ASP, l'adaptation aux normes de qualité de la LPsy et les préparations pour l'accréditation ordinaire des filières de formation postgrade.

À l'assemblée des membres de janvier, l'association de la Charte suisse pour la psychothérapie a été formellement dissoute avec effet rétroactif au 31.12.2013. L'ancien président (Peter Schulthess) et l'ancienne trésorière (Doris Lier) ont été désignés comme liquidateurs. La liquidation a pu être clôturée dans le délai minimum légal d'une année. Le fonds de réserve de la Charte (221'156.45 Fr) a été mis à disposition de l'ASP au 1.1.2015 conformément à la décision de dissolution. Les actifs restants destinés à l'étude de la pratique ambulante de la psychothérapie (PAP-S) continueront à être gérés directement par la Charte en-dehors de la comptabilité de l'ASP comme compte séparé.

En janvier, l'assemblée a aussi décidé d'adapter les standards actuels de la Charte aux nouveaux standards minimums de la LPsy. Pour certains, une démarche pragmatique juste, pour d'autres un abandon regrettable des hauts standards actuels de la Charte. Le pas de la Confédération de placer les standards quantitatifs pour une formation postgrade en psychothérapie en-dessous des mesures de toutes les associations professionnelles et cantons est difficile à comprendre, compte tenu de l'argumentation politique en faveur de la LPsy comme mesure pour une amélioration de la formation en psychothérapie.

En vue de l'accréditation ordinaire, le comité de l'ASP assume la responsabilité du processus.

Quatre chemins ont été esquissés et discutés dans les colloques de la Charte:

Chemin A: un institut se laisse lui-même directement accrédité sans faire appel à aucune autre «organisation responsable».

Chemin B: un institut laisse accréditer sa filière de formation postgrade avec l'ASP comme organisation responsable.

Chemin C: plusieurs instituts s'associent sous l'égide de l'ASP et laissent accréditer une filière de formation postgrade commune ASP (avec différentes priorités dans l'orientation).

Ces trois variantes seront réalisées conformément aux souhaits des instituts de formation postgrade.

Chemin D: filière de formation postgrade des associations professionnelles modulable individuellement. En collaboration avec la FSP et la SBAP, nous travaillons aussi au développement d'une telle filière de formation postgrade qui soit apte à une accréditation. Ceci tout spécialement parce que toutes les trois associations voient qu'en Romandie et au Tessin il n'y a pas assez d'offres de formation institutionnelles comme en Suisse allemande, et ceci pour quelques années encore.

La PAP-S se trouve encore dans le processus des évaluations et traitements de publications. Ce processus dure plus long que prévu, mais il devrait être clos jusqu'à fin 2016 avec la publication finale d'un livre.

En novembre, une conférence interdisciplinaire a eu lieu sur le thème «émancipons-nous». Le contenu était très enrichissant, mais malheureusement le nombre souhaité de participants n'a pas été atteint. Celle-ci était la dernière conférence publique de la Commission de formation continue de la Charte. Les exposés seront publiés dans le numéro 2-2015 de la revue «science psychothérapeutique». La Commission de formation continue est maintenant une commission de l'ASP et continuera à l'avenir d'organiser des conférences tous les deux ans sous le label de l'ASP.

La dernière filière de formation postgrade universitaire «psychologie psychothérapeutique» en coopération avec l'université Donau Krems s'est terminée fin 2014. Un dernier examen final a eu lieu en février 2015. Ainsi s'achève un projet réussi, qui était innovateur pour la formation complémentaire de personnes qui venaient d'autres sciences sociales que la psychologie et qui voulaient s'orienter vers la profession de psychothérapeute. Le législateur ne voulait donner aucune chance à cette filière de formation postgrade et a déclaré la psychothérapie comme profession psychologique. Depuis lors, les personnes qui ont suivi une filière différente doivent obligatoirement suivre des études de base en psychologie.

Les revues «science psychothérapeutique» et «évolution de la profession du psychothérapeute» ont été éditées par la Charte suisse pour la psychothérapie. Elles apparaissent deux fois par an. Les revues sont en accès libre au public sur www.psychotherapie-wissenschaft.info. Les lecteurs/lectrices peuvent s'enregistrer.

trer et seront chaque fois informés automatiquement par courriel de la publication du prochain numéro. Si des membres de l'ASP et des membres individuels des membres collectifs préfèrent un exemplaire imprimé de la revue au lieu de l'édition électronique, ils peuvent s'annoncer auprès du secrétariat de l'ASP. Les coûts sont couverts par la cotisation de membre.

En 2015, les revues de l'ASP «à jour!» et «évolution de la profession du psychothérapeute» vont fusionner et paraîtront sous une nouvelle mise en page, aussi bien sous forme imprimée qu'en libre accès.

Assemblée des membres

Le 14.3.2015, l'assemblée de la Charte a eu lieu à la suite de l'assemblée générale des membres de l'ASP (conférence des instituts de formation postgrade et associations professionnelles). Les quatre variantes de l'accréditation des filières de formation postgrade susmentionnées ont été présentées.

Tous les chemins seront suivis. B et C ainsi que D sont considérés comme des projets d'association. Pour le chemin D, une responsabilité commune des trois associations professionnelles nommées est visée.

Ces projets signifient beaucoup de travail dans l'année en cours et sont un point central des activités.

Sur le site web www.psychotherapieforschung.ch des publications provenant des données du PAP-S sont mises en ligne. Une visite de ce site web vaut la peine pour ceux qui sont intéressés par ces évaluations.

Le règlement des procédures pour le traitement des plaintes (entre autres d'étudiants contre leur institution de formation postgrade) a été adopté sous une forme remaniée et se trouve sur le site web de la Charte (www.psychotherapiecharta.ch). Il a aussi été développé en tant que guide d'instructions de plaintes pour les instituts de formation postgrade, afin qu'il réponde aux exigences d'une éventuelle procédure devant la Cour administrative fédérale. Aussi pour les personnes qui veulent déposer une plainte, des guides ont été développés, qui facilitent la procédure de plainte éventuelle. Ceux-ci se trouvent également sur le site web de la Charte.

Les sites web de l'ASP et de la Charte ont besoin d'une révision reflétant l'inclusion de la Charte dans l'ASP. Elle est en cours.

Peter Schulthess

Président de la Charte suisse pour la psychothérapie et membre du comité de l'ASP

Courriel: praesidium@psychotherapiecharta.ch